



AVIS PUBLIC

Démolition d'immeuble 339 à 343, boulevard Perrot

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 148.0.5)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Une demande d'autorisation de démolition a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 339 à 343, boulevard Perrot.

Le comité de démolition statuera sur la demande conformément au règlement municipal régissant la démolition lors d'une séance publique qui se tiendra 17 juin 2026 à 17h 00 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur des affaires juridiques et greffier de la Ville soit par courriel à greffe@ile-perrot.qc.ca ou par la poste au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Donné à L'Île-Perrot, ce 5 juin 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier